



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 33/2015

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2005.
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004.
- 103 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2013 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2014.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2014 sous la présidence M. Didier Kvicinsky et s'est prononcé sur 5 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 38 séances durant l'exercice 2014.

Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de M. le Préfet Jean-Pierre Deriaz, le 10 septembre 2014.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2014, la Municipalité n'a usé d'aucunes compétences déléguées par le Conseil communal au début de la législature 2011-2016.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2013 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2014.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2013 comportait une recommandation sur la signature individuelle sur le compte PostFinance du boursier, depuis le 31 mars 2015, la signature est collective.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé; des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés avec les comptes 2014.

L'exercice 2014 présente un excédent de revenu de Fr 84'216.59 après amortissements et réserves alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr 244'290.00.

Les comptes présentent des totaux égaux de Fr. 7'725'771.70 contre Fr. 7'254'890.00 budgétisés. Le bilan totalise Fr 11'786'894.79 à comparer à 2013 Fr. 12'424'514.42.

L'amortissement obligatoire 2014 se monte à Fr. 159'350.00 et l'endettement bancaire a été réduit de Fr. 360'000.00 pour se situer à Fr. 7'800'000.00.

Un amortissement supplémentaire de Fr. 402'327.40 a été réalisé.

Les recettes**Impôts**

Fr 149'377.97 de différence avec le budget sur l'ensemble des impôts, mais avec des impôts conjoncturels dont l'évaluation est aléatoire, l'année est bonne. N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront facturés sur la facture sociale.

Revenus des immeubles financiers

Le revenu du patrimoine financier est de Fr. 454'661.00

Les charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité ont été bien maîtrisées et n'amènent pas de commentaires particuliers.

Préavis d'investissement**Concours d'architecture pour l'Ancienne gare**

Crédit d'investissement 18/2013 voté par le Conseil communal le 7 mars 2013 d'un montant de Fr. 162'000.00.

Coût final : Fr. 118'159.15, soit Fr. 43'840.85 de moins

Crédit d'étude pour l'Ancienne gare

Crédit d'investissement 25/2014 voté par le Conseil communal le 13 mars 2014 d'un montant de Fr. 372'900.00.

Coût au 31 décembre 2014 : Fr. 225'939.90

Préavis de fonctionnement

Remplacement d'une conduite d'eau

Crédit de fonctionnement 26/2014 voté par le Conseil communal le 13 mars 2014 d'un montant de Fr. 207'650.00.

Coût final : Fr. 206'523.95 soit Fr. 1'126.05 de moins

Subvention ECA en attente

Taux d'imposition

64 ct par franc à l'Etat (aussi 64 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

Fr 72'277.00

2013 : Fr 66'790.00

Points d'impôt affectés

Facture sociale : 18.99

2013 : 17.91

Péréquation net : 16.51

2013 : 11.06

Marge d'autofinancement

Fr. - 106'372.60

2013 : Fr. 522'031.00

Fr. 293'627.00 (selon fiduciaire)

Endettement net par habitant

Fr. 4'315.00

2013 : Fr. 4'306.00

Fortune nette par habitant selon valeur au Registre Foncier

Fr. 5'112.00 (cet élément est à titre indicatif)

REPRÉSENTATIONS:

La Commune a été régulièrement représentée par la Municipalité dans les réunions suivantes (liste non exhaustive):

Assemblée des Syndics du district de Nyon

Convoquée à 2 reprises et présidée par le Préfet : parmi d'autres, les sujets suivants ont été traités:

- Tour d'horizon de la politique cantonale, sa situation financière et économique, les relations avec les communes, les relations plateforme économique Vaud-Genève, le Grand Genève.
- Projet de création d'un Conseil Régional des jeunes du district de Nyon.
- Présentation de la procédure au sujet de la zone « hors zone à bâtir »
- Présentation des effets de la LAT sur l'aménagement communal.

Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 3 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2014, les sujets suivants ont été abordés:

- Nouvelle procédure pour les cartes d'identité – Projet NAVIG.
- Système d'information du territoire SIT.
- Fusion des communes.
- Eclairage public – ampoules LED.
- 2^{ème} course « A la poursuite du diamant d'Asse et Boiron.
- Demande d'information sur la création d'une fondation immobilière regroupant le patrimoine immobilier de la Commune de Signy.
- Situation sur l'avancement des travaux de la commission sur le Plan d'investissement Régional du Conseil Régional.
- Représentation d'Asse et Boiron au CODIR du Conseil Régional.
- Organisation par les communes d'Asse et Boiron de la journée récréative de l'Assemblée des Syndics du District.
- Projet de construction du nouveau centre pour le DAP Bonmont (SDIS Nyon-Dôle).
- Fête de la Vigne du District de Nyon – choix de l'association qui en sera bénéficiaire.
- Adaptation des règlements communaux et concessions de distribution d'eau.
- Local pour les jeunes.
- Commémoration des 100 ans de la mort d'Elisabeth de Portes.
- Concept énergétique pour les communes vaudoises.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Convoquée à une assemblée générale et à une assemblée extraordinaire, cette association comptait au 31.12.2014, 286 communes membres sur 318, soit 90 %.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu : elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation. Ce faisant, elle forge avec ses 286 membres l'avenir de l'ensemble des communes vaudoises.

Thèmes abordés:

- Expertises mandatées par l'UCV sur l'impact financier de la bascule Etacom et la participation des communes à la facture sociale, aux soins à domicile et l'évolution de ces différents paramètres.
- Constructions et équipements scolaires.
- Parascolaire.
- 3^{ème} réforme de la fiscalité des entreprises.
- Péréquation.
- Aménagement du territoire.
- Associations de communes.

Conseil Régional du district de Nyon

Convoqué 4 fois en assemblée du Conseil Intercommunal.

Thèmes abordés:

- Etat d'avancement « investissements régionaux ».
- Fonds régional TP pour la participation à la réalisation des mesures d'aménagement 2013-2014, hors Ville de Nyon et pour les lignes régionales en Ville de Nyon.
- Soutien pour la réalisation du projet de nouvelle Garenne.
- Participation aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération du Grand Genève.
- Participation du Conseil Régional à la mise en œuvre du corridor biologique Vesancy-Versoix.
- Aménagement des pistes du massif de la Dôle.
- Co-financement d'un concours d'architecture et d'un mandat d'accompagnement du projet de Maison des Vins de la Côte.
- Co-financement du réseau agro-écologique Nyon Région.
- Budget 2015.
- Etude du projet définitif de la requalification de la Route Suisse en Mies et Founex.
- Etude de faisabilité de la RDU « 2^{ème} étape » dans le cadre de la mise en œuvre de la RDU

HZN (Hôpital de Zone de Nyon)

La Création d'un étage supplémentaire sur le bâtiment « Le Corjon » a pris du retard, suite à diverses oppositions de l'autorité municipale et du voisinage.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'AIAB est face à deux grands chantiers qui seront décidés en 2015: la réalisation d'une place de sport sur le triangle herbeux qui jouxte les salles de gymnastique et la construction d'un restaurant scolaire avec médiathèque et bibliothèque scolaire, ainsi que places de parc intérieures.

Le toit de la piscine à Chésereux a souffert de la grêle du 20 juin 2013 et doit être complètement refait. Les maladies de jeunesse de la piscine sont maintenant terminées. La fréquentation est en hausse, grâce notamment aux clubs, mais le comité tient à maintenir en permanence deux lignes d'eau pour le public.

Fusion

Tout a été dit et redit sur ce projet et la balle est bientôt dans le camp des votants lors du scrutin fixé au 25 janvier 2015. La population a pu faire son opinion grâce aux communications des comités pour et contre la fusion, les débats contradictoires et les débats télévisés. La Municipalité unanime ne peut qu'espérer que la raison l'emporte sur des émotions légitimes, mais dépassées face à l'importance de l'enjeu.

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS a deux buts principaux:

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La Réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'insertion):

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue:

	2014	2013	2012
Demandes	3	5	5
Refus	1	1	1

Comme en 2012, grâce à une bonne maîtrise des coûts et au bon respect du budget ainsi qu'aux subventions touchées du Canton, l'ARAS peut restituer une partie des montants perçus aux Communes.

A.E.E. (Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron)

- L'UAPE Asse et Boiron peut accueillir, par jour, 156 enfants à midi et 132 enfants le soir.
En septembre 2014, 238 (220 en 2013) contrats de placement ont été signés pour l'année 2014-2015.
25 nouveaux contrats ont été conclus (21 en 2013), 72 modifiés (57 en 2013) et 15 annulés (19 en 2013).
Cela représente 198 familles (190 en 2013).
L'AEE n'a, à nouveau, pas pu satisfaire toutes les demandes d'inscription.
- Le personnel de l'UAPE est composé d'une directrice, 1 secrétaire, 8 éducatrices, 2 assistantes socio-éducatives, 2 stagiaires, 10 monitrices et 2 remplaçantes.
- Les Accueilantes en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon, par le biais d'une convention. Fin 2014: 11 AMF accueillant 55 enfants.
- Crèche de la Galiote à Eysins: 22 places en 2014. Taux de fréquentation contractuel: 97.26 %

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

La SADEC s'est appliquée à faire appliquer la nouvelle loi cantonale sur les déchets. Lors d'un contrôle dans les containers de Crassier, aucun sac noir n'a été trouvé.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

Rien à signaler.

Clinique dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

SDIS Nyon-Dôle (service de défense incendie et secours)

Le SDIS Nyon-Dôle vient de souffler sa première bougie.

Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y. La zone d'intervention de l'OI s'étend sur les territoires des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserey, Gingins et La Rippe.

L'effectif au 1^{er} janvier 2014: 52 sapeurs.

Selon les directives de l'Etat-Major de site, les membres du DAP ont effectué 4 exercices pour un total de 560 heures : les officiers et sous-officiers ont fait 3 exercices de cadres pour un total de 111 heures. Le personnel du DAP a également effectué 28 cours ECA représentant 176 heures. La totalité des heures de formation (exercices DAP, cours de cadres et cours ECA) est de 847 heures.

Au niveau des interventions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 14 reprises, réparties comme suit :

- Inondations	6 (42%)
- Sauvetages	1 (7%)
- Incendies	5 (36%)
- Alarmes automatiques	2 (15%)

9 de ces alarmes ont eu lieu de jour, 5 la nuit.

Les 14 alarmes ont mobilisé 90 sapeurs pour un total de 183 heures.

Le premier exercice de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle très positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté. La création d'une provision permettant de corriger les erreurs d'ores et déjà constatées dans le budget 2015, ainsi que celle d'un fonds de réserve permettant de financer le parc du SDIS Nyon-Dôle pour le remplacement du véhicule protection respiratoire régional, permet de démarrer ce deuxième exercice financier sous les meilleurs auspices.

ACP (Association couvert à plaquettes)

Il faut rappeler que l'adhésion à cet organisme a été décidée comme roue de secours pour l'alimentation du complexe scolaire en cas de difficulté avec le couvert de La Rippe.

E.I.D.M. (Entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration)

Pour faire suite à la mise en service de la STEP intercommunale par les SITSE, l'Entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration EIDM a cessé toute activité depuis octobre 2014.

Conformément à l'article 127 de la Loi sur les communes, elle ne peut toutefois être dissoute que par la volonté de tous les conseils généraux ou communaux. Par contre, conformément à l'article 16 de la convention de janvier 2004, la liquidation s'opère par les soins de la délégation de l'EIDM.

La délégation de l'EIDM propose donc aux communes membres, une fois la dissolution approuvée, de verser le capital restant à ce jour, d'un montant de Fr. 4'334.50, à une œuvre de bienfaisance.

Cette décision est mise à votre approbation en fin de rapport

INFORMATIONS SUR:

Parcs et promenades

La place de jeux connaît toujours un énorme succès et c'est un réel plaisir de voir toute cette animation. La Municipalité veillera cependant à faire respecter la tranquillité du voisinage dès 22h00. Un renouvellement des plus anciens jeux est programmé pour 2015.

Déchetterie

Vu la suppression de la STEP et son remplacement par une STAP, la déchetterie pourra être agrandie et son fonctionnement amélioré. Début des travaux programmé au début juin. La décision prise avant le 31 décembre 2014 permettra de toucher des subsides cantonaux.

Surveillance

Sans qu'on s'en aperçoive, les patrouilles du SDS parcourent notre village à des heures irrégulières. Un autre service surveille l'établissement scolaire. La présence des douaniers lors des contrôles volants reste une forme de dissuasion, tout comme la surveillance mutuelle des habitations. Il est envisagé l'engagement d'un ASP (assistant de sécurité public), uniformisé mais non armé, en collaboration avec d'autres communes d'Asse et Boiron.

Police des constructions

Un gros chantier s'est ouvert en 2013, mais a réellement débuté en 2014 à la rue de la Tour et semble cette fois aller bon train.

Permis de construire délivrés en 2014 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale):
8 permis de construire – 7 autorisations municipales – 18 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 34 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

2014 aura été l'année de construction du giratoire central, qui semble donner entière satisfaction. Les travaux de revêtement définitifs auront lieu en juin 2015.

Un projet de création de piste cyclable et trottoir digne de ce nom à la rue de la Tour sera présenté au Conseil communal au printemps 2015.

Le pontage des fissures a été fait sur des centaines de mètres, ce qui repousse les réfections totales de nos routes. Cependant, elles ont terriblement souffert de l'hiver 2013-2014 (gel – dégel) et il faudra s'attendre à des dépenses dans ce domaine.

La Municipalité est toujours en attente de la décision de l'Etat concernant la possibilité de mettre la route de Genève à 60 km/h avec panneaux de rappel. Elle pense toujours qu'un 60 km/h rappelé et mieux respecté est plus sécuritaire qu'un 50 km/h ignoré!

Eau sous pression et compteurs

Chaque année voit l'amélioration de notre réseau, soit par des renouvellements de conduite ou soit par des bouclages.

La conduite au chemin des Artisans a été entièrement refaite et celle de la rue de la Tour est à prévoir pour 2015.

Eaux claires et usées

Notre réseau est divisé en trois secteurs. En 2014, le secteur III (bas du village) a été entièrement visité et curé.

Bâtiments communaux

L'ensemble du parc immobilier de la commune a été touché suite à l'orage de grêle du 20 juin 2013. Une bonne partie des travaux sont terminés, mais il reste encore passablement de réparations de toitures à effectuer.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cet événement, pour les dommages à caractère esthétiques qui ne sont en principe pas assurable ni assuré, l'ECA a admis, à bien plaisir et sans reconnaissance de responsabilité, de verser une participation de 75 % des frais devisés, pour une remise en état des biens.

Conscient du retard que les couvreurs ont pris suite aux nombreux dégâts de toitures survenus dans la région de La Côte, l'ECA prolonge son délai d'une année pour laisser le temps aux entreprises d'entreprendre les travaux de remise en état.

Tous les dégâts ont été annoncés à l'ECA.

STEP

Cette fois, c'est fini. La STEP de fonctionner en septembre et sera démontée courant 2015 pour permettre l'agrandissement de la déchetterie. Le démarrage de la nouvelle STEP de Commugny s'est très bien déroulé.

Cimetière intercommunal

Ce n'est finalement qu'en 2015 que les Municipalités de Borex et Crassier vont installer un jardin du souvenir, les premiers prix étant trop élevés.

Temple et salle de paroisse

La salle de paroisse mérite un sérieux rafraîchissement et le chauffage électrique du Temple est complètement obsolète. Il s'agira d'étudier ces travaux durant 2015, avec l'appui des autres communes concernées.

Ancienne gare

Suite à l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal, le projet a été élaboré et affiné. Le crédit de construction sera demandé début 2015. Rappelons que cette construction permettra d'offrir à nos concitoyens huit appartements à loyer abordable, 3 locaux commerciaux et la restauration de l'Ancienne gare. Et ceci en respectant le voisinage, par rapport à d'autres projets présentés lors du concours.

Bœuf Rouge

Un nouveau tenancier a repris le restaurant suite au départ prévu de M. Fernandes. M. Thierry de Balincourt a acquis une solide réputation dans les milieux de la restauration.

Malgré une réfection lourde, bien des points sont encore à améliorer au Bœuf Rouge (problèmes de ventilation, d'odeurs dans les chambres, de matériel défectueux ou de contrôle périodique de la chaudière!)

Ecole de l'Ancienne Scierie

Incroyable mais vrai! Qui aurait dit que notre petit bijou d'école fermerait 9 ans après son inauguration! Et pourtant, la Municipalité s'est résignée d'accepter les propositions de l'AEE pour les raisons suivantes:

- Harmos oblige à la création de pôles scolaires,
- il n'y a pas de possibilité d'agrandissement pour créer de nouvelles classes,
- il n'y a pas de possibilité d'agrandir le préau,
- il n'y a pas de salle de gymnastique.

De plus, la fermeture de l'école permet l'ouverture d'une grande Crèche gérée par l'AEE, (et non plus soutenue financièrement que par les communes de Borex et Crassier) et l'installation de toute l'administration scolaire à Crassier.

Crèche

La Crèche est victime de son succès et la liste d'attente est fournie. Son déménagement à Crassier permettra d'accueillir beaucoup plus d'enfants, d'offrir un bureau à la directrice dans une salle et non pas un conteneur (solution tolérée provisoirement) et de remettre sur le marché locatif un appartement supplémentaire.

Cœur en fête

Les premières esquisses ont été lancées grâce à l'Amicale des Pompiers qui prépare, avec les autres sociétés locales, une grande édition de « Cœur en fête », quatrième du nom.

Police et contrôle des habitantsPopulation

	2014	2013
Population	1114	1117
Nombre de ménages	433	417

Mutations

	2014		2013	
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
Arrivées/Départs	157	130	128	115
Naissances	13		11	
Décès	4		1	

Délivré:	2014	2013
Pièces d'identité	23	37
Permis pour étrangers	159	164

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2014

	Dossiers déposés en 2014(13)	Naturalisations obtenues en 2014
BOULARD David	31.10.2014	En cours
BOULARD Katarina	31.10.2014	En cours
BOULARD Nöémie	31.10.2014	En cours
BOULARD Charline	31.10.2014	En cours
BOUVARD Yves	11.12.2013	En cours
BROWNE Catherine	03.04.2014	En cours
COULLON Thomas		18.06.2014
DIOGO FATANA NEVES Maria		22.01.2014
NETZ Jean-Pierre		01.10.2014
NETZ-AUBLIGINE Françoise		01.10.2014
RODRIGUEZ Guillermo	16.12.2014	

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Soirée villageoise
Fête de la bière
Fête Nationale – Borex/Crassier
Halloween
St. Nicolas
Veillée de Noël

Un coup d'œil sur l'état civil

Les doyens du village:	
	Mme PARÉAZ Edmée (1916)
	M. GUBLER André (1927)

Les naissances:	
23 janvier 2014	LAROSE Elyssa
5 avril 2014	ALAMI Marrouni
28 avril 2014	BOULARD Charline
4 juin 2014	REVENY Nastassia
7 juillet 2014	LOMBARD Jérémy
7 juillet 2014	LOMBARD Aymeric
7 août 2014	KUELO Aimé
15 août 2014	SICRE Julia
19 août 2014	TAYOB-JOHNSON Sener
5 septembre 2014	GÜNTNER Noah
11 septembre 2014	COCHRANE Jesse
18 septembre 2014	MALBEC Chiara
15 décembre 2014	LÜTKE-KAPPENBERG Sophia

Les décès:	
19 avril 2014	DE LOTTO Yvonne
20 juin 2014	CZAJKOWSKI Betty
28 novembre 2014	GUERMANOVA Evdokia
11 décembre 2014	RYTZ Marlyse

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 18 juin 2015
- **vu** le préavis municipal N° 33/2015 – mai 2015 – sur les comptes au 31.12.2014
- **oui** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver la dissolution de l'EIDM
2. de prendre acte que la dissolution est opérée par la délégation de l'EIDM
3. de prendre acte que le capital restant après dissolution, d'un montant de Fr. 4'334.50, sera versé à une œuvre de bienfaisance.

- 1. d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés,**
- 2. de donner décharge à la Municipalité de Crassier de sa gestion pour l'exercice 2014.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 18 mai 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly La Secrétaire: B. Isabettini

Annexes ment.

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic, M. M.-H. Berlie, Boursier